

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

Arrêt Projet

Commune de Belloy-sur-Somme

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

Limite de zone

— Frontière de zone

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux extensions résidentielles
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation mixte
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle à caractère limité

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Hame à protéger
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante rurale du SCADÉ Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Limites communales soumises à un autorisation de changement de destination
- Lignes à haute tension
- Espaces bois classés
- Emplacement réservés
- Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- () secteur soumis à un risque d'inondation
- ▒ Zone et secteur soumis à un risque d'inondation très fort
- ▓ Zone et secteur soumis à un risque d'inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone temps de 5 minutes
- zone temps de 15 minutes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

- vis à vis de la gestion des eaux pluviales
- Indicateur "T1" : zones et secteurs à risque
- Indicateur "T2" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales
- Bâtiment
- Limites paroissiales
- Cours d'eau

0 100 200 m

